

# « Où les Traditions sont plus fortes que les Lois »

*Enfants nés hors mariage et leurs mères au Maroc*

Au Maroc, les mères célibataires et leurs enfants sont les bannis de la société.

Chaque année, 10'000 enfants sont abandonnés. Le village d'enfants Dar Bouidar veut leur procurer un foyer et un avenir.

ANNETTE STEINICH

La fillette d'un mois de Loubna a bien un prénom, mais pas de nom de famille. Alors que le père de Samia, une enfant illégitime, ne veut rien savoir d'elle, cette dernière n'existe au Maroc ni d'après les lois écrites ni d'après le droit coutumier. Lorsque Loubna se rendit compte de son état, elle quitta sa famille à Casablanca. Elle s'engagea pour un salaire de misère comme femme de ménage à Marrakech, habita avec une amie dans une chambrette et donna le jour à son enfant rejeté par la société. «Je veux garder mon enfant» dit la jeune femme de 21 ans d'une petite mais ferme voix.

## «Parcours du combattant» de la mère.

Donc, les problèmes continuent. Samia doit être vaccinée; ce que les médecins ne font que sur la base d'un acte de naissance. A l'intention des autorités, la mère a besoin d'un certificat de l'hôpital à Marrakech. Et celui-ci n'est établi que lorsque la facture de l'accouchement de 650 dirhams (quelque CHF 65) est payée. Or Loubna, à l'instar de la plupart des mères célibataires, n'a pas d'argent.

Sa recherche d'aide, amena Loubna à frapper à plusieurs portes à Marrakech. La dernière finit par s'ouvrir. L'organisme privé, bien connu des membres les plus fragiles de la société marocaine, mais ne souhaitant pas voir son nom mentionné dans la presse, arriva après une courte délibération à la décision suivante: «Nous prenons cette facture à notre charge afin que ton enfant ne reste pas un fantôme». A la seule condition toutefois que Loubna déclare officiellement sa fille. Le juge invente alors un nom de famille, car selon la loi marocaine seul le père peut donner son nom et donc assurer une identité à l'enfant. «Aucune femme ne se hasarde à ce pas vers l'officialité», regrette un membre de l'association. La honte est trop grande. L'Etat tenterait bien d'améliorer la situation des mères célibataires, mais les moeurs sont encore bien loin de les accepter.



*Peu de temps après la naissance, cette jeune fille a été abandonnée par sa mère désespérée. Dans le village d'enfants Dar Bouidar la jeune fille a trouvé une nouvelle maison.*

Cherylyn Vanzuela

## La force de la tradition.

La Moudawana, nouveau droit de la famille adopté en 2004, accorde en principe plus de droits à la femme, mais son application laisse passablement à désirer car incompatible avec les règles conservatrices et religieuses fermement ancrées dans la société.

En octobre 2015 seulement, le Conseil National des Droits de l'Homme publia un rapport alarmant sur la situation des femmes. Page après page, une longue suite de récits de misères humaines, d'injustices et de violences.

Les promesses de la nouvelle constitution de 2011 se sont évaporées. Est resté le modèle patriarcal de la famille où la polygamie et le mariage forcé des mineures ont gardé toute leur actualité, de même que la supériorité des hommes et le mépris des mères célibataires.

«Lorsque des femmes viennent chez nous dans leur détresse, c'est le dos courbé et le regard baissé», dit Hassan Adloulouni de l'association Amal. Elles ont pour la plupart au début de la vingtaine, ont un divorce ou un viol derrière elles et se battent seules avec leurs enfants dans la

vie. Dans le petit restaurant du quartier du Gueliz, elle récoltent de nouvelles forces de vie, flânent des expériences culinaires et au bout de six mois ont appris à cuisiner.

Depuis 2013, Amal, en partenariat avec la Fondation suisse Dropos, a formé quelque cent femmes. «Elles doivent payer les pots cassés de tout ce qui fonctionne mal dans les familles, dans la société et dans la politique» selon Adloulouni. Au Maroc, les traditions seraient beaucoup plus fortes que les lois, voire de la religion.

Nombreuses sont les mères qui ne peuvent supporter ces pressions et le désespoir les poussent à abandonner leurs nouveau-nés devant une mosquée, sur un parking ou sur l'escalier d'un tribunal. Le Ministère de la Santé parle de 25 bébés abandonnés quotidiennement dans tout le Maroc. S'ajoutent à ce chiffre quelque 200 cas dans les grandes villes et le chiffre réel devrait se situer très au dessus.

«C'est du tribunal que nous recevons les enfants, d'aucuns nés la veille», selon Touria Kabbaj, directrice de la crèche «Enfance Espoir Maroc», cachée dans

un coin de l'hôpital Mohammed VI. Les parois peintes de couleurs chatoyantes ne sauraient masquer le regard désolé de ces enfants couchés dans leur petit lit à barreaux. La proximité humaine, le langage plein d'amour et le jeu ne font pas partie de leur constellation.

Le stigmate d'être un «weld haram», un enfant de la honte, leur reste collé à la peau pendant toute leur existence. «Haram», selon la charria, le droit islamique, signifie tout ce qui est interdit. De même, les relations sexuelles avant- et hors-mariage constitueraient l'un de ces tabous ordonnés par Dieu.

## Un foyer pour les exclus

«Ces enfants sont atteints émotionnellement», selon Hansjörg Huber qui, par ses propres moyens ainsi que par des dons, construit le village d'enfants Dar Bouidar à quelque 30 kilomètres au Sud de Marrakech. Deux douzaines d'enfants ont déjà emménagé dans les maisons terminées.

Au printemps prochain (???) ils devraient être une centaine. Ce hameau au pied de l'Atlas compte une mosquée, un petit

théâtre en plein air, un jardin d'enfants et une infirmerie moderne, également à la disposition des habitants des villages berbères environnants.

Huber, qui vit à Marrakech depuis sept ans, est un philanthrope doublé d'un sens inné de la justice. «Nous autres Européens venons à Marrakech, descendons dans de beaux hôtels». Et à seulement une vingtaine de kilomètres de là, des enfants meurent de froid. Lui-même, ayant bénéficié d'une enfance choyée, est maintenant motivé par son souhait d'en faire profiter des enfants nés sans chances ni perspectives d'avenir. «Ici, ils pourront grandir afin de devenir de fiers citoyens de leur pays» dit Huber, tout en accueillant dans ses bras trois petits qui s'étaient élancés vers lui; leurs yeux brillent...

Abdessadeq el-Adnani, qui siège à titre honorifique au conseil de la Fondation «Les enfants de Dar Bouidar», dit que «pour la première fois, le gouvernement se soucie de ce sujet délicat». Cet ingénieur est membre d'un groupe de travail pour les droits des femmes célibataires et des enfants abandonnés, émanant du Département de la Justice. «Lorsque nous avons débuté il y a trois ans, personne ne voulait travailler pour ces enfants; et aujourd'hui, nous sommes le premier employeur de Tahanaout». Et maintenant, des contacts étroits et confiants ont été établis avec le voisinage ainsi qu'avec les représentants de l'Autorité. On compte même un gouverneur en retraite dans le conseil d'administration.

La région est pauvre, le taux de chômage avoisine les 50%. Au printemps prochain (???) les douze maisons, la cuisine centrale, l'infirmerie, le jardin d'enfants ainsi qu'un petit magasin devraient occuper une centaine de collaborateurs locaux.

Des changements de mentalités, précisément lorsqu'il s'agit de femmes et d'enfants illégitimes, demandent énormément de temps au Maroc, précise Adnani. Encore à fin octobre 2015, le Premier Ministre islamique Abdelilah Benkirane, avait, en rapport avec le compte-rendu sur les droits de l'homme, mis en garde contre une «occidentalisation». Le modèle de société au Maroc étant, en effet, différent.

Et Zineb Ibnouzhahir Lahloul, rédactrice en chef de la très influente revue «Femmes du Maroc», de rappeler que le Maroc ne connaît pas la pensée unique, mais bien la démocratie.